

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 20/03/09</p> <p>Date de publication : 06/04/09</p>	<p align="center"><b>SÉANCE DU 30 MARS 2009 À LA ROCHELLE</b></p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président</p> <p><b>Autres membres présents :</b> Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Jean-François FOUNTAINE, Mme Suzanne TALLARD, M. Michel-Martial DURIEUX, M. Yann JUIN, Mme Maryline SIMONÉ, M. Guy DENIER, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET (jusqu'à la 36<sup>ème</sup> question), M. Guy COURSAN, M. Daniel GROSCOLAS, M. Henri LAMBERT, Mme Nathalie DUPUY, M. Jean-François VATRÉ, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 36<sup>ème</sup> question), M. Pierre MALBOSC, Mme Nicole THOREAU, M. Jean-François DOUARD (présent jusqu'à la 30<sup>ème</sup> question), M. Jacques LEGET, M. Jean-Pierre FOUCHER (à partir de la 15<sup>ème</sup> question), M. Patrick ANGIBAUD, Mme Marie-Anne HECKMANN, M. Patrice JOUBERT Vice-présidents,</p> <p>M. Yves AUDOUX, M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Saliha AZÉMA, M. Bruno BARBIER, Mme Brigitte BAUDRY, M. René BÉNÉTEAU, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Alain BUCHERIE, M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Christelle CLAYSAC, M. Vincent DEMESTER, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, M. Jack DILLENBOURG, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie DUBOIS, M. Olivier FALORNI (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU (à partir de la 3<sup>ème</sup> question), M. Mme Bérange GILLE, Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET, Mme Josseline GUITTON, M. Philippe JOUSSEMET, Mme Virginie KALBACH, M. Guillaume KRABAL, M. David LABICHE, Mme Sabrina LACONI, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Patrick LARIBLE, M. Philippe MASSONNET, M. Daniel MATIFAS, M. Sylvain MEUNIER, Mme Sylvie-Olympe MOREAU (jusqu'à la 30<sup>ème</sup> question), Mme Dominique MORVANT, M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, Mme Annie PHELUT, M. Michel PLANCHE, M. Yannick REVERS, M. Jean-Pierre ROBLIN, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL, M. Jean-Marc SORNIN, Mme Christiane STAUB, Mme Marie-Laure TISSANDIER, M. Michel VEYSSIÈRE, M. Abdel Nasser ZERARGA, Conseillers</p> <p><b>Membres absents excusés :</b> M. Denis LEROY, M. Christian GRIMPRET (à partir de la 37<sup>ème</sup> question), M. Christian PEREZ procuration à M. Abdel Nasser ZÉRARGA, M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 37<sup>ème</sup> question), M. Aimé GLOUX procuration à M. Jack DILLENBOURG, Mme Soraya AMMOUCHE procuration à M. Guy DENIER, M. Jean-François DOUARD (à partir de la 31<sup>ème</sup> question), M. Jean-Pierre FOUCHER (jusqu'à la 14<sup>ème</sup> question), Vice-président</p> <p>Mme Catherine BENGUIGUI procuration à Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ, M. Jean-Claude COUGNAUD procuration à M. Christian GRIMPRET, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE procuration à M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Sylviane DULIOUST procuration à Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Olivier FALORNI (à partir de la 20<sup>ème</sup> question), Mme Patricia FRIOU procuration à Mme Brigitte GRAUX (jusqu'à la 2<sup>ème</sup> question), Mme Lolita GARNIER procuration à Mme Nathalie DUPUY, Mme Nathalie GARNIER, M. Dominique GENSAC, M. Gérard GOUSSEAU procuration à M. Michel PLANCHE, M. Dominique HEBERT procuration à M. Daniel MATIFAS, M. Charles KLOBOUKOFF procuration à Mme Véronique RUSSEIL, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Esther MÉMAIN procuration à M. Vincent DEMESTER, Mme Sylvie-Olympe MOREAU (à partir de la 31<sup>ème</sup> question) procuration à Mme Nicole THOREAU, M. Habib MOUFFOKES procuration à Mme Christelle CLAYSAC, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ</p>
---	--

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>96</b>	<b>Bulletins litigieux :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>78</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres ayant donné procuration :</b>	<b>12</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>89</b>
		<b>Pour l'adoption :</b>	<b>89</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>89</b>	<b>Contre l'adoption :</b>	<b>0</b>

N° 5

**Titre / GARANTIES D'EMPRUNTS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA C.D.A.- ACQUISITION DE 12 LOGEMENTS JEAN BART - LA ROCHELLE**

Monsieur FOUNTAINE expose que,

Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Dans le cadre de l'acquisition et l'amélioration de douze logements Jean Bart - La Rochelle, l'Office Public de l'Habitat de la CDA sollicite la Communauté d'Agglomération de La Rochelle afin d'apporter sa garantie pour deux emprunts qu'il doit souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

Article 1<sup>er</sup> : d'accorder sa garantie pour le remboursement des emprunts que l'Office Public de l'Habitat de la CDA. propose de contracter.

Caractéristiques des prêts	Prêt PLAI	Prêt PLAI foncier
Montant	30 318 €	249 887 €
Durée totale du prêt	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt actualisé	2,30%	
Périodicité des échéances:	annuelle	
Taux annuel de progressivité	0,50%	
Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité	En fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

*Les taux d'intérêts indiqués sont établis sur la base du livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> février 2009.*

*Les taux d'intérêts et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués aux prêts seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.*

Article 2: qu'au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur ces prêts, la Communauté d'Agglomération s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Article 3 : de s'engager pendant toute la durée, ci-dessus mentionnée, des prêts, à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant :

- à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur,
- à signer la convention.

Madame FLEURET-PAGNOUX ne prend pas part au vote.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
POUR LE PRÉSIDENT,  
LA VICE-PRÉSIDENTE